



Genève, le 10 décembre 2021

Rapport d'activité 2020-2021

(1^{er} décembre 2020 – 30 novembre 2021)

1. Bases légales

- Loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCof - A 2 20);
- Règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof - A 2 20.01);
- Articles 15 et 16 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (LaLCR - H 1 05).

2. Compétences du CTPPM

Les séances du Conseil du transport privé professionnel de marchandises (CTPPM) ont été présidées par M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures (DI), puis Président du Conseil d'Etat.

Le CTPPM est associé aux travaux stratégiques liés au domaine de la mobilité ayant des implications pour le transport privé professionnel de marchandises. Il émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation ou du stationnement des véhicules de transport privé professionnel de marchandises.

3. Activités du CTPPM

Le CTPPM a tenu quatre séances plénières au cours desquelles il a traité les sujets suivants :

- Présentation du projet de Plan d'action du réseau routier 2019-2024.
- État d'avancement du mandat "Stratégie cantonale marchandises: affectations logistiques à la Praille et à la ZIMEYSAVER".
- Point sur le monitoring du Plan d'action marchandises avec un focus sur les cases de livraison et les Sas de livraisons, points-relais multiopérateurs.
- Benchmark sur les solutions de livraison pour le dernier kilomètre.
- Projet de nano-hubs pour vélos-cargos.
- Information sur la nouvelle loi zurichoise obligeant les chantiers importants situés à proximité de gares à utiliser la voie ferroviaire pour l'évacuation des matériaux d'excavation.

- Cargo Sous Terrain : projet mené par des entreprises privées pour la construction de 510 km de tunnels logistiques entre St-Gall et Genève pour une mise en service sur un premier tronçon en 2031. Les travaux n'ont pas encore commencé. (2 séances).
- Réponse concernant la stratégie pour les véhicules au biogaz.
- Prise en compte des besoins des engins agricoles.
- Point de situation sur la mise en place de la ceinture urbaine en lien avec la LMCE.
- Information concernant les restrictions de circulation dans le secteur Bel-Air en faveur des transports professionnels.
- Présentation du guide du stationnement des professionnels sur le domaine public.

4. Secrétariat du CTPPM

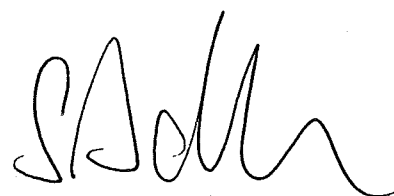
Département des infrastructures.
Direction générale de l'Office cantonal des transports.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- actualisation des données liées au CTPPM;
- préparation des dossiers;
- tenue de la liste de participants;
- établissement de l'ordre du jour et des convocations;
- rédaction et communication des procès-verbaux;
- paiement des jetons de participation.

5. Frais du CTPPM

- a) Jetons pour tâches ordinaires (art. 24 RCO)
2'242,50
- b) Jetons pour tâches extraordinaires (art. 25 RCO)
néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCO)
néant



Serge Dal Busco
Président du CTPPM